

TRÉVIDIC CONTRE BRUGUIÈRE, LE SCRIPT DE LA BAGARRE

LE 7 JUIN 2011 GUILLAUME DASQUIÉ

Le 16 mai, le juge Trévidic auditionnait le juge Bruguière sur des bizarreries du dossier Karachi. Un événement pour le petit monde judiciaire. Dont voici, en exclusivité, le verbatim complet...

Le 16 mai dernier, l'ex juge Jean-Louis Bruguière était entendu comme témoin par le juge Marc Trévidic dans le cadre de l'instruction judiciaire sur l'attentat de Karachi. Un juge qui en auditionne un autre au pôle antiterroriste, un évènement à peine croyable. Le verbatim complet de l'audition que nous publions aujourd'hui permet de mesurer l'importance de ce rendez-vous judiciaire hors normes.

Jusqu'en 2007, le juge Jean-Louis Bruguière pilotait l'enquête sur l'attentat de Karachi du 8 mai 2002, en même temps qu'il présidait ce pôle spécialisé du tribunal. Or, son successeur Marc Trévidic a dernièrement découvert quelques curiosités quant aux actes naguère réalisés – ou oubliés – par son glorieux confrère dans ce dossier.

L'essentiel de cette audition porte sur un rapport d'autopsie capital. Celui du médecin légiste Dominique Lecomte, effectué peu après l'attentat, et qui contredit la thèse de l'attentat suicide. Un rapport passé aux oubliettes sous Bruguière et récemment découvert par Trévidic. Leurs explications à ce sujet, auxquelles participent Olivier Morice l'un des avocats des parties civiles, donnent le vertige. On y apprend que si la justice a été soigneusement tenue dans l'ignorance de ce document, en revanche les services de la DCRI (ex DST) en avaient vu passer une copie, qu'ils se sont bien gardés de transmettre au juge. Alors même que la DCRI travailla – a priori – pour le magistrat dans ce dossier.

Hello, you have an old version of Adobe Flash Player. To use iPaper (and lots of other stuff on the web) you need to **get the latest Flash player.**

Sur place, à Karachi, des sources proches de l'enquête n'ont jamais caché leurs doutes au sujet de la présence d'un kamikaze le 8 mai 2002. Dans les faits, le rapport du professeur Lecomte examine le corps d'un jeune homme présenté comme celui du kamikaze, qui, aurait précipité la voiture piégée contre le bus transportant les Français. Problème, le professeur Lecomte affirme dans ses conclusions que cet homme-là se trouvait en position debout.

CONCLUSIONS

Il s'agit d'un sujet masculin à la peau légèrement pigmentée, de 1m80 environ, présentant une moustache et un collier de barbe, un visage jeune dont la partie inférieure est un peu arrondie, au nez court, une bouche droite, aux lèvres supérieure et inférieure d'épaisseur moyenne et aux dents en position normale, à la dentition jeune, d'environ 20 – 25 ans.

- 1) L'aspect des lésions observées sur le corps permet de dire que **le sujet se trouvant près du foyer d'explosion était en position debout**. Il a été victime d'un traumatisme **et d'un phénomène de souffle postéro-latéral droit avec arrachement du membre supérieur gauche**, dislocation du bras droit. Dans un mouvement de torsion de droite à gauche et d'avant en arrière, sous l'effet du souffle se produit une **dislocation des deux parties du corps**. Nous avons observé des lésions de brûlures sous forme de phlyctènes des **membres inférieurs et un polycrissage** (nuque, régions dorsales gauche et droite, thoracique antérieure gauche, latérale de la cuisse droite).

Dans les prochaines semaines, d'autres auditions devraient permettre de connaître, dans le détail, la succession de négligences ou de malveillances à l'origine de la disparition de ce rapport, neuf années durant.

Retrouvez notre dossier du jour sur Karachi :

91 pages de documents de la DGSE sur l'attentat de Karachi
Les notes de la DGSE sur les intermédiaires balladuriens

SW1NGC

le 7 juin 2011 - 18:03 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour, juste un remerciement pour vos articles, je viens de découvrir votre site, vraiment tout mes félicitations, c'est une sacré source d'info.

amicalement,

sw1ngc ;)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

8 MAI 2002

le 8 juin 2011 - 10:07 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



bravo pour cette article je vais suivre votre site de près.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE